

# Enregistrement de l'alsacien dans le registre IETF/IANA

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 3 Janvier 2008. Dernière mise à jour le 30 Mars 2008

<http://www.bortzmeyer.org/enregistrement-alsacien.html>

---

L'alsacien est désormais enregistré dans le registre IETF/IANA des langues <<http://www.langtag.net/>>, après un processus qu'il est intéressant de décrire.

Le RFC 4646<sup>1</sup> spécifie un registre des langues <<http://www.langtag.net/>>, hébergé à l'IANA. Ce registre s'appuie largement sur des normes ISO comme ISO 639 (dont la version 3 est parue l'année dernière <<http://www.bortzmeyer.org/iso-639-3.html>>) ou ISO 15924. Mais, pour l'instant, aucune norme ISO n'enregistre les dialectes, les langues donnant déjà assez de travail à l'agence de maintenance, SIL. Le registre IETF/IANA est donc le seul à permettre l'enregistrement de dialectes (en attendant la future norme ISO 639-6), par son mécanisme de "*variant*" (le premier enregistré ayant été le valencien).

Rappelons que le mot « dialecte » n'a rien de péjoratif. Un dialecte est une variante d'une langue, qui ne forme pas une langue séparée (l'**intercompréhension** entre les différents dialectes demeure, alors qu'il n'y a pas intercompréhension entre les langues). Bien sûr, en pratique, la frontière est souvent floue (SIL a ainsi reclassifié le languedocien ou le provençal en dialectes de l'occitan alors qu'ils étaient d'abord considérés comme langues séparées) et c'est pour cela qu'un examen attentif par un expert, le "*Language Subtag Reviewer*" (actuellement Michael Everson) est nécessaire pour l'enregistrement d'une nouvelle étiquette.

La situation avec les dialectes est d'autant plus délicate que, si certaines langues, comme le français ou le japonais, sont assez normalisées par un État, une Académie, des médias nationaux, les dialectes, eux, ne sont pratiquement jamais spécifiés rigoureusement.

La procédure complète pour enregistrer une nouvelle étiquette de langue est décrite dans le RFC 4646. Une version simplifiée figure en <<http://www.langtag.net/register-new-subtag.html>>.

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <http://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <http://www.ietf.org/rfc/rfc4646.txt>

C'est cette procédure qui a été appliquée au début pour l'alsacien dont voici la première demande (en ligne sur <http://www.bortzmeyer.org/files/alsatian-1.txt>) (retirée par la suite).

L'alsacien désigne ici un dialecte particulier de l'alémanique. L'alémanique (code ISO `gsw`) est une langue germanique distincte de l'allemand (code ISO `de`), parlée en Allemagne, en Suisse, en Autriche et en France. Comme la plupart des langues non étatiques, elle n'a pas une forme unique, ni même de forme officielle, « de référence », elle est plutôt une collection de dialectes. Celui qui nous intéresse est surtout parlé en France, l'Alsace étant française depuis des siècles. L'alsacien est surtout parlé mais on trouve aussi des livres écrits dans le dialecte, comme un livre de la série Martine, que son dessinateur, Marcel Marlier est venu dédicacer à Strasbourg le 24 novembre 2007 : . Microsoft avait annoncé la disponibilité de Office en alsacien <[http://blog2.lemondeinformatique.fr/management\\_du\\_si/2007/04/setu\\_ni\\_ama\\_nin.html](http://blog2.lemondeinformatique.fr/management_du_si/2007/04/setu_ni_ama_nin.html)>.

On notera qu'il existe également des sous-dialectes selon les régions d'Alsace et aussi des dialectes en Alsace qui ne sont pas alémaniques mais franciques, voire romans, comme le *welche*. La demande d'enregistrement ne concerne que le dialecte alémanique, d'où le préfixe `gsw` qui indique que l'étiquette complète pour l'alsacien, si la demande avait été acceptée, aurait été `gsw-alsatian`.

La discussion a été très animée sur la liste `ietf-languages` <<http://www.alvestrand.no/mailman/listinfo/ietf-languages>>, où sont examinées les demandes d'enregistrement. Il faut dire que les langues germaniques sont un sujet complexe, qui défie les classifications, comme l'a montré une demande, faite un peu plus tard, pour l'enregistrement de l'Erzgebirgisch. Beaucoup de personnes ayant participé à la discussion suggéraient, plutôt que d'enregistrer la nouvelle étiquette `alsatian`, de se contenter des étiquettes existantes et d'identifier l'alsacien avec `gsw-FR` (alémanique parlé en France). Le terme « alsacien » n'est en effet utilisé qu'en France (même si les frontières linguistiques et politiques ne coïncident pas). Reste la question de savoir comment les utilisateurs de l'alsacien trouveront cette étiquette, si le terme « alsacien » n'apparaît pas dans le registre. Fin janvier 2008, j'ai retiré la demande originelle, une demande officielle (en ligne sur <http://www.bortzmeyer.org/files/alsatian-2.txt>) ayant été faite à l'agence de maintenance de ISO 639-2 <<http://www.loc.gov/standards/iso639-2/>> (qui avait enregistré le code `gsw`) pour ajouter explicitement l'alsacien dans la description de l'alémanique. Cette demande a été acceptée <[http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code\\_changes.php](http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_changes.php)> au bout de quelques semaines. « Alsacien » est désormais listé comme nom pour le code `gsw`. Il restait à la transcrire dans le registre des langues, ce qui a fait l'objet de la demande suivante (en ligne sur <http://www.bortzmeyer.org/files/alsatian-3.txt>), un PRR ("*proposed revised record*"), normalement, juste une formalité. En effet, cette demande a finie par être enregistrée par l'IANA le 26 mars 2008, marquant la fin du processus. Désormais, la description de l'alémanique <<http://www.langtag.net/registries/registry-html/language/gsw.html>>, code `gsw`, inclus officiellement le fait que ce code s'applique à l'alsacien.

Merci à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace pour son aide et sa documentation, mais la demande d'enregistrement est éditée par moi et ne représente pas forcément leur point de vue. Merci aussi à François Martin pour son aide érudite.